

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Présents : Mrs CAULET Philippe, CORTEMBOS Alain, DELAROCHE Alain, DEVANLAY Roger, JAMMES Hervé, LAFABRIE Jérôme, MAGNAC Bernard, NOUZIERES Alain, Mmes BOYAVAL Fabienne, DELPORT Dominique, DUBRUILLE Chantal

Absents :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : Philippe CAULET

DESIGNATION D'UN MEMBRE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES/RESSOURCES TRANSFEREES (CLECT)

Considérant que la population de la commune d'AUTOIRE est inférieure à 1000 habitants, le conseil municipal doit désigner un membre pour siéger à la CLECT de la communauté de communes CAUVALDOR.

Madame Chantal DUBRUILLE a été désignée membre pour siéger à la CLECT

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION BASSIN-VERSANT DU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL (SMDMCA)

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commission Bassin Versant du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Hervé JAMMES est désigné comme délégué titulaire

Roger DEVANLAY est désigné comme délégué suppléant

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2019 du SYDED sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Le rapport est adopté par le conseil municipal.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport est adopté par le conseil municipal.

BORNE WIFI PUBLIC LOTOIS – LOT NUMERIQUE

Un courrier a été envoyé par LOT NUMERIQUE afin de proposer l'installation d'une borne Wi-Fi public.

LOT NUMERIQUE prend en charge l'installation d'une borne par commune.

La commune aurait un abonnement annuel de 263€ H.T.

Des élus pensent qu'il serait opportun de mettre en place une borne Wi-Fi au centre du village, elle pourrait être installée sur la place de la fontaine, d'autres élus se posent la question d'une réelle utilité de cette borne.

Les avis étant partagés, l'offre étant valable jusqu'à fin 2021, la prise de décision est reportée.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire remercie l'équipe du conseil municipal pour son implication tout au long de la saison estivale : arrosage des fleurs, petit entretien, suivi et gestion des horodateurs. Cette implication a permis de faire une économie sur les prestations APIE de 10 784 € .
- AUTOIRE a connu un flux très important de touristes, cette affluence et la chaleur ont provoqué des dysfonctionnements des horodateurs. Alain NOUZIERES précise que ce problème n'est pas unique à AUTOIRE, d'autres villages équipés avec le même matériel rencontrent des soucis de fonctionnement. Une piste d'amélioration serait de simplifier le fonctionnement des horodateurs en particulier lors de leurs échanges avec les banques.
- Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal des compliments reçus régulièrement des visiteurs qui trouvent le village très propre et très beau, en revanche Alain DELAROCHE fait remarquer qu'il a reçu des plaintes de camping-caristes sur les chiens qui aboient, y compris la nuit, ou des chiens qui se promènent sans leur propriétaire venant quémander lorsque les camping-caristes sont à table.
- Monsieur Le Maire explique que trop souvent les clients de l'hôtel sont garés sur le parking résidents prenant la place des habitants. AUTOIRE étant un village touristique, il faut que tout le monde soit discipliné.
Le Maire souhaite proposer à Stéphane CHOVANEC (il lui en a déjà parlé) de faire un parking réservé uniquement à l'hôtel, qui serait situé à côté des garages communaux. 11 places seraient créées avec un bloc parking chacune, le coût d'un bloc parking est de 150 € qui sera facturé à l'hôtel, ensuite une location des emplacements sera faite à l'année, le montant est à définir, il sera fonction du montant des travaux.
A ce jour, un devis a été fait par l'entreprise AUDUBERT pour un montant de 11 466 €, un autre devis va être demandé à l'entreprise TPJ.
- Il faudra prévoir de faire un muret avec un garde-corps en haut du cimetière, au niveau du columbarium afin que lors d'une cérémonie le lieu soit sécurisé.
- Suite aux différentes propositions de matériaux faites par Dominique DELPORT lors du dernier conseil municipal pour refaire l'entourage des poubelles, les brises vues bois semblent être les plus adaptés.
Roger DEVANLAY fait remarquer que le container à verre est très vieux, il demande s'il ne pourrait pas être changé. Il faut voir avec le SYDED.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie signé de plusieurs riverains du « Coustalou » qui signalent que de nombreux cyclistes (voir motos) empruntent le passage du « Coustalou » en descente à vive allure, ils demandent si il pourrait être posé un panneau « voie piétonne » ou un pot de fleurs.
- Un courrier d'une personne ayant séjourné dans un gîte à AUTOIRE a été reçu en mairie, cette personne aurait accroché la pierre située en l'entrée du village au niveau de la croix le 1^{er} septembre, et réclame le remboursement des frais de réparations. Aucun constat n'ayant été fait, la mairie n'a aucune preuve de cet accrochage.
- Philippe CAULET a pris contact avec l'électricien, Monsieur ROQUES, qui est venu faire un devis pour des modifications électriques à faire avant la pose de la fibre à la mairie qui est prévue le 16 octobre.
- Alain DELAROCHE et Philippe CAULET ont travaillé sur les fichiers informatiques. Ils proposent que la mairie s'équipe d'un ordinateur portable et de plusieurs disques durs afin de faire différentes sauvegardes.

- Un document sur l'histoire et l'architecture de l'Eglise Saint-Pierre avait été fait, il y a plusieurs années, par les élèves de Madame ANTONY. Chantal DUBRUILLE demande si il serait possible que ce document qui est exposé dans l'Eglise soit mis sous un verre.
- Deux entreprises (BEX et DUPLOUY) ont été contactées pour faire un devis de remise en état du clocher de l'Eglise, un peu de maçonnerie et la lauze sont à refaire. Pour faire une estimation du coût des travaux, les entreprises doivent venir avec une nacelle.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu en mairie d'une habitante de Ségonzac qui se voit refuser la prise en charge de son fils par le car de ramassage scolaire au motif que l'abribus n'est pas aux normes et qu'il est le seul enfant à monter à cet endroit-là. Un courrier de la mairie va être envoyé au service transport scolaire de la Région.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une personne devra être recrutée pour prendre en charge les visites liées au recensement.

Vu le Maire, Alain NOUZIERES